



victime d'une escroquerie et condamnée a le payer

Par **evanescence**, le 19/11/2008 à 00:24

Bonjour, mon histoire est longue et compliquée je vais essayer de faire concis! j'ai signé un contrat de construction en 1985 avec la sté SERRA sans que je remarque quoi que ce soit.. de la société S... je suis passé sur l'entreprise de maçonnerie Anita SERRA (prete-nom pour son mari) qui a sous-traité les fondations de ma maison a l'entreprise ZERRA sur la commune voisine, les fondations qui ont été coulées n'étaient pas conformes et, apres passage d'un expert en béton armé et d'un huissier j'ai du les faire oter, dans la foulée mon chantier a été abandonné donc re-constat d'huissier lettre a la Sté SERRA lui demandant de regler les frais inhérents a leur mauvais travail et je refuse de payer les fondations puisque pas conformes et aucun dedommagement du constructeur. puis je prends un autre constructeur pour poursuivre l'édification de ma maison (qui lui aussi m'escroque et part avec une partie de l'argent débloquée pour la deuxième partie de la construction, normalement le hors d'eau hors d'air). nous avons monté notre maison nous mêmes (elle est toujours pas finie, et pourtant SERRA présente une attestation d'achèvement signé par nous... abandon de chantier fin juin et achevement et remise des clés le 17juillet 1986! fantastiquede rapidité SERRA!)car plus assez d'argent et 3 jeunes enfants a lépoque. Mais voila 17ans après,je recois une assignation en justice de la part d'A.SERRA une première fois sur le tribunal de creteil, ou elle est déboutée et renvoyée sur meaux dont je dépends, elle est déboutée une seconde fois a meaux et elle fait appel, je ne fais aucun souci vu que le dossier est tres parlant hélas elle gagne et me reclame 8000€ de fondation+22 ans d'interets legaux et capitalisation et je suis condamnée a payer ses dépens de justice que je n'ai pas encore reçu.. là deja on est a 27000€ qu'évidemment je n'ai pas! je me suis pourvu en cassation et j'ai demandé un délai de paiement au JEX mais l'huissier vient demain faire une saisie-vente et je n'ai pas encore de reponse du juge car la requete a été faite la semaine derniere et l'huissier qui la rédige ne m'a pas encore recontacté pour info et reglement... que faire je n'ai pas cette somme en mobilier chez moi, j'ai 2 de mes 5 fils en couple a la maison (dont 1 couple avec bb) l'huissier peut-il aller dans leurs chambres et les saisir? il n'y a rien a moi chez eux. que peut-il saisir?mes voitures sont vieilles (R25,20ans etR21,18ans)? merci